



**Dans son édition numéro 8048 paru ce mercredi 24 mai 2023, le quotidien "Le Messenger" affichait en sa grande une monsieur Olivier Bibou Nissack avec pour titre "Le Biyaïsme est un odontolisme".**

Une partition étonnante selon la réaction immédiate de madame Bibou Nissack qui a publié un communiqué laissant entendre que «Monsieur BIBOU NISSACK Olivier n'a été de quelque façon que ce soit en contact avec la rédaction de

ce quotidien ou des membres de celle-ci depuis belle lurette. D'où son étonnement et son incompréhension, en plus de son indignation suite à cette publication à lui faussement attribuée.»

À la suite de la publication de ce démenti, comme on peut le lire dans le journal et d'après le propos de l'épouse du célèbre porte-parole de Maurice Kamto ?? "Le Messenger" a choisi de faire amende honorable en faisant un mea-culpa aux accents de sincérité incontestables. C'est ainsi que dans son édition numéro 8049 paru ce vendredi 26 mai 2023, on peut lire en sa une le titre suivant : « Tribune libre Bibou Nissack le mea-culpa du Messenger •Nos sincères excuses suite à un article dont la paternité lui a été attribué par inadvertance P10 ».

En page 10 donc, se retrouve publié in extenso notre démenti de mercredi dernier sus-évoqué,

avec en appui une « Note de la rédaction » . La lecture de cette dernière permet d'y lire : « Notre source digne de foi, qui nous a communiqué le texte, nous a, pour ainsi dire, fortement induits en erreur. » .

Il convient ici de rappeler que les rapports entre monsieur Bibou Nissack et nombre de figures importantes de la Rédaction de cet historique quotidien, ont toujours été emprunts de considérations et de franche cordialité.

### **Aussi, et même si l'on peut s'interroger sur les motivations réelles de la "source" évoquée**

par la rédaction de ce journal dans son explication, ainsi que la persistance malgré tout de deux points inexacts pourtant réitérés dans la note explicative, à savoir d'une part l'orthographe erroné du patronyme de monsieur BIBOU NISSACK, ainsi que la conjugaison au passé d'un statut de porte-parole dont les effets continuent pourtant bel et bien de courir dans le temps jusqu'à date ; il n'en demeure pas moins qu'en procédant à la publication du démenti signé par nos soins sur cette fâcheuse méprise, et en l'accompagnant d'une note explicative, la Rédaction de "Le Messenger" fait non seulement montre de sa bonne foi, mais aussi de sa transparence. Par cette attitude, et les excuses présentées entre autres à monsieur BIBOU NISSACK, et à sa famille nucléaire, ainsi qu'au parti dont il est le militant, "Le Messenger" restaure en son état initial la nature des rapports interpersonnels qui lient certains membre de cette rédaction à mon époux, voire restaure aussi son honorabilité aux yeux de son lectorat. L'incident est donc désormais clos.?? Madame Bibou Nissack.

## **Afrik-Inform**

---